

FORMULE 64P

Loi sur les tribunaux judiciaires

AVIS DE RENVOI AUX DÉFENDEURS ORIGINAUX

(n° du dossier de la cour)

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

ENTRE :

(nom)

demandeur,

et

(nom(s))

défendeur(s),

et

(nom(s))

défendeur(s) joint(s)
lors du renvoi.

AVIS DE RENVOI

Le jugement rendu dans la présente action m'enjoint (*si le jugement ordonne la vente, insérer : de vendre le bien hypothéqué et*) de vérifier si d'autres personnes que le demandeur sont titulaires d'un privilège, d'une charge ou d'une sûreté sur le bien qui sont postérieurs à la demande du demandeur, et d'établir le montant dû au demandeur et à ces personnes.

Il appert que les personnes nommées dans l'annexe ci-jointe peuvent être titulaires d'un privilège, d'une charge ou d'une sûreté sur le bien (*si le jugement enjoint à l'arbitre de joindre les titulaires d'une sûreté, ajouter : et, par conséquent, j'ordonne la jonction comme défendeurs des personnes qui ne sont pas déjà parties à l'action*).

VOUS OU UN AVOCAT VOUS REPRÉSENTANT ÊTES REQUIS(E) DE COMPARAÎTRE devant moi afin d'établir le bien-fondé de votre demande (*choisir l'une des options suivantes*)

- en personne
- par conférence téléphonique
- par vidéoconférence

à l'endroit suivant

(adresse du palais de justice en cas d'audience en personne, ou détails de la conférence téléphonique ou de la vidéoconférence, comme le numéro à composer, le code d'accès, le lien vidéo, etc., s'il y a lieu)

le (jour) (date), à (heure).

Je déterminerai alors si l'une des parties est titulaire d'un privilège, d'une charge ou d'une sûreté sur le bien et je fixerai le montant de ces demandes, de même que celui de la demande du demandeur. *(Si le jugement ordonne la vente sans délai de rachat, ajouter : Je fixerai également les conditions relatives à la vente du bien et à la publicité et prendrai les mesures nécessaires à cette fin.)*

(Si le jugement ordonne la vente subordonnée au bien-fondé de la demande du titulaire postérieur, ajouter : Le défendeur (nom du défendeur postérieur) a demandé la vente du bien. Si le défendeur n'établit pas le bien-fondé de sa demande devant moi, le bien ne sera pas vendu et les personnes qui ne se sont pas présentées devant moi seront forcloses de faire valoir leur demande.)

SI VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS à l'heure, à la date et au lieu indiqués ci-dessus, l'action se poursuivra en votre absence sans que vous receviez d'autre avis et vous serez forclos(e) de faire valoir votre demande.

Si vous êtes un titulaire postérieur d'une sûreté et que vous ne vous présentez pas afin d'établir le bien-fondé de votre demande à l'heure, à la date et au lieu indiqués ci-dessus, vous serez considéré comme renonçant à votre privilège, à votre charge ou à votre sûreté sur le bien. Le bien sera alors aliéné comme s'il était libre de vos droits et vous pourrez être forclos(e) de faire valoir votre demande.

(date)

(signature de l'arbitre)

DESTINATAIRES : *(nom, adresse et adresse électronique (s'il y a lieu) des défendeurs nommés dans la déclaration)*

ANNEXE DES TITULAIRES D'UNE SÛRETÉ

Nom du titulaire de la sûreté	Nature de la sûreté	N° de l'acte	Date de l'acte	Date de l'enregistrement
-------------------------------	---------------------	--------------	----------------	--------------------------